



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Marché de travaux – Groupement de commandes entre Pontivy Communauté coordonnateur du groupement et la commune de Pontivy – Travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales de la rue Quinivet sur la commune de Pontivy (56) – Avenant n° 1**

DEL-2020-132

**Numéro de la délibération :** 2020/132

**Nomenclature ACTES :** Commande publique, marchés publics

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 14/12/2020

**Date de convocation du conseil :** 08/12/2020

**Date d'affichage de la convocation :** 08/12/2020

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Alice CONAN

**Étaient présents :** M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

**Était absente :** Mme LE TUTOUR Maryvonne

**Marché de travaux – Groupement de commandes entre  
Pontivy Communauté coordonnateur du groupement et la  
commune de Pontivy – Travaux de réhabilitation des réseaux  
eaux usées, eau potable et eaux pluviales de la rue Quinivet  
sur la commune de Pontivy (56) – Avenant n° 1**

**Rapport de Véronique DELMOULY**

Vu la délibération n°15-BC04.02.20 du 4 février 2020 constituant la formation d'un groupement de commandes entre la commune de Pontivy et la communauté de communes de Pontivy Communauté, pour la passation d'un marché de travaux portant sur la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales de la rue Quinivet,

Vu la délibération n° DEL/2020/041 du 28 avril 2020 portant attribution du marché public passé selon la procédure adaptée pour les travaux passés en groupement de commandes et relatifs aux travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, eaux pluviales de la rue Quinivet sur la commune de Pontivy, au groupement solidaire composé de la société SATEC ENVIRONNEMENT située au 3 rue des moulins – ZA Vaucouleurs – 22 980 VILDE GUINGALAN mandataire, la société HENRIO TP située PA Lande de la mer – 56 920 SAINT GERAND et la société SFB situé Zone Saint Léonard Nord – 56 450 THEIX, pour un montant de 779 545.00 € HT correspondant à la variante n°1 décomposée ainsi :

☞ Pontivy Communauté

- Réseau eaux usées : 363 695.00 € HT
- Réseau eau potable : 159 835.00 € HT

☞ Ville de Pontivy

- Réseau eaux pluviales : 256 015.00 € HT

La variante n°1 porte :

- Pour le réseau eaux pluviales : des regards en PP avec canalisations en PVC CR8 en Ø500 et Ø400 en remplacement de la solution de base en regards PP et canalisations bétons.
- Pour l'ensemble des travaux : le remblaiement en tranchée en béton de tranchée autocompactant et excavable en remplacement de la GNT et de la grave bitume.

En application de la convention constitutive de groupement, il appartient à chaque membre de notifier et d'exécuter le marché correspondant à ses besoins propres. Pour la Ville de Pontivy, le montant du marché s'élève à 256 015.00 € HT.

Vu qu'il convient de prendre en compte l'ajustement des quantités, la prolongation du délai et la réalisation de travaux supplémentaires,

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant sur les marchés publics autorisant la passation de modifications au marché dans les conditions suivantes : « *Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.* ».

Vu l'avis de la commission des achats du 30 novembre 2020 validant la proposition d'ajustement des quantités, la prolongation du délai et la réalisation de travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré, les membres de la commission proposent de valider (à l'unanimité) l'avenant n°1, sur les éléments suivants :

- L'ajustement des quantités réellement exécutées,
- La prolongation du délai d'exécution,
- La réalisation de travaux supplémentaires,
- La modification du montant du marché, celui-ci étant arrêté à 290 298.50 € HT

Cet avenant se justifie afin d'ajuster les quantités réellement exécutées :

- Pour les travaux de réseaux Eaux Pluviales et notamment pour la plus-value pour sur-profondeur du réseau EP Ø400 et Ø500,
- Pour le remblai d'apport GNT 0/31.5,
- Pour la plus-value pour sur-profondeur de regard de visite EP.

Les prix unitaires de ces travaux étaient bien prévus dans le marché de base. Ces quantités supplémentaires s'expliquent par le fait d'avoir posé le réseau Eaux Pluviales plus profond pour pouvoir passer sous le réseau Télécom bétonné.

L'avenant a également pour objet de prolonger le délai d'exécution de 15 jours calendaires, soit jusqu'au 17 novembre inclus. Cette prolongation se justifie par la pose de réseau EP plus profond qu'initialement (86 cm en moyenne).

Des travaux supplémentaires sont également nécessaires :

- Regard de visite Ø1000 de marque BLARD y compris tampon fonte.

Ces modifications génèrent une plus-value de 34 283.50 € HT représentant 13.39% d'augmentation par rapport au marché initial. Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

**Nous vous proposons :**

- D'accepter la proposition de la commission des achats et de valider l'avenant dans les conditions présentées,
- D'autoriser Madame La Maire à signer l'avenant venant modifier le marché ainsi que toutes les pièces annexes,

- D'inscrire au budget principal les crédits nécessaires à l'exécution de la prestation.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 15 décembre 2020**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**